



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Amiens, le 8 juin 2023

PROCÈS – VERBAL

La Section permanente de la Commission Académique d'Action Sociale chargée d'étudier les dossiers de secours et de prêts, s'est réunie le jeudi 8 juin 2023 au Rectorat – 20 boulevard d'Alsace Lorraine à Amiens en présentiel et par visio conférence.

Étaient présents :

Au titre de l'Administration :

- Monsieur Samuel HAYE, directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Anny-Claude GUÉNARD, Responsable du bureau de l'Action sociale.

Au titre des représentants des personnels :

- Monsieur Mohamed ROUANE, contractuel enseignant – lycée Donation Rothschild – Saint Maximin (SGEN-CFDT) ;
- Madame Peggy FLANDRE, SAENES – Rectorat d'Amiens (SGEN-CFDT) ;

Au titre des représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale :

- Monsieur Yann BOUVART, MGEN ;
- Madame Francine SERIER, MGEN ;
- Monsieur Philippe FORTIN, MGEN ;

Assistaient également à la séance :

- Madame Christèle DINGEON, Conseillère Technique de Monsieur le Recteur pour le Service Social ;
- Madame Barbara LURASCHI, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Marie Hélène POULAIN, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Stéphanie DISSAUX, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Monsieur Xavier DURAND, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Madame Elodie BLANC, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Catherine HAPPIETTE, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;

Excusés :

- Monsieur Guy BOUDEVILLE, Adjoint au Chef de la Division des Prestations sociales ;
- Monsieur Willy DESTREZ, Ingénieur – Rectorat de l'académie d'Amiens (FSU) ;
- Madame Aurélie STROBBE, Professeur certifiée – collège J Verne – Rosières en Santerre (FSU) ;

- Madame Sabah ABDELLATIF, Professeur certifiée – collège A Lejeune – Amiens (FNEC FP FO) ;
- Monsieur Arnaud CHOPIN, Directeur d'école – EEPU Petit Saint Jean – Amiens (FNEC FP FO) ;
- Monsieur Patrice LELOIR, Professeur agrégé – lycée Pierre Mendès France- Péronne (SNALC) ;
- Madame Murielle BAILLY, MGEN ;

Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance à 14h10.

Dans le PV de la dernière commission il convenait de lire 37 bénéficiaires pour l'annexe 1 (et non 27)

En l'absence d'autres points, le Président propose de passer à l'examen des dossiers.

48 dossiers sont à examiner dont 47 relevant du BOP 214 dont 1 présenté à des fins de régularisation et 1 du BOP 139.

Après étude, il est proposé à Monsieur le Recteur de retenir les actions sociales suivantes :

➤ **Secours urgents et exceptionnels sans régie d'avances :**

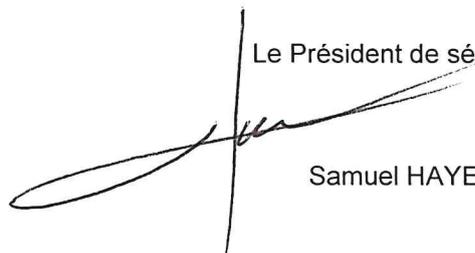
- 42 bénéficiaires (annexe 1) pour l'enseignement public, dont 3 cités également à l'annexe 3, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,
- 1 bénéficiaire (annexe 2) pour l'enseignement privé,

➤ **Prêts**

- 4 propositions (annexe 3) dont 3 cités également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,

➤ **4 dossiers rejetés ou ajournés (annexe 4).**

En l'absence d'autres points, Monsieur le Président remercie les participants et clôture la séance à 16h00.

Le Président de séance

Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 42 dossiers de la somme de VINGT NEUF MILLE DEUX CENTs EUROS (29 200 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

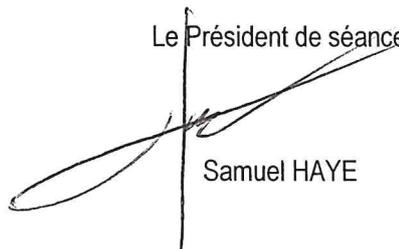
X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	80		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	2	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	6	instruit par la DSDEN	80		900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	9	instruit par la DSDEN	O2		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	10	instruit par la DSDEN	80		100,00 €
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	O2		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	13	instruit par la DSDEN	80	régularisation secours hors commission	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	14	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	15	instruit par la DSDEN	80		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	16	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	17	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	18	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	19	instruit par la DSDEN	60		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	20	instruit par la DSDEN	60		200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	21	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	24	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	25	instruit par la DSDEN	O2		900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	26	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	27	instruit par la DSDEN	60		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	28	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	29	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	30	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	31	instruit par la DSDEN	60		1 500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	32	instruit par la DSDEN	80		600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	33	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	34	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	36	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	37	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	39	instruit par la DSDEN	O2		800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	40	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	41	instruit par la DSDEN	60		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	42	instruit par la DSDEN	O2		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	44	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	45	instruit par la DSDEN	O2		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	46	instruit par la DSDEN	O2		400,00 €

X	dossier identifié sous le n°	47	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	48	instruit par la DSDEN	60	800,00 €

42 bénéficiaires

29 200 euros

Le Président de séance



Samuel HAYE

SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PRIVE

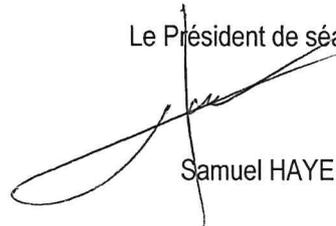
Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de SEPT EUROS (700 euros) sur les crédits ministériels du programme 139 :

X dossier identifié sous le n° 38 instruit par la DSDEN 80 700,00 €

1 bénéficiaire

700 euros

Le Président de séance

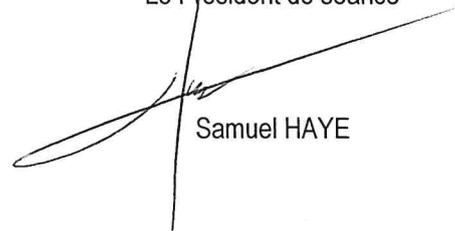
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. HAYE', is written over the printed name 'Samuel HAYE'.

Samuel HAYE

PRETS SANS INTERETS 08/06/23

X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	80	2 040 € sur 24 mois sans franchise
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	80	2 400 € sur 24 mois sans franchise
X	dossier identifié sous le n°	23	instruit par la DSDEN	60	3 000 € sur 24 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	60	500 € sur 20 mois franchise 3 mois

Le Président de séance



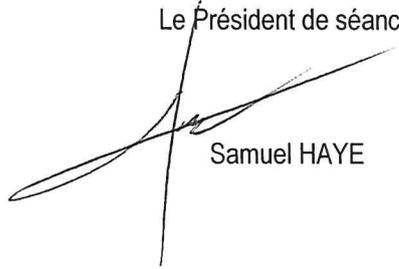
Samuel HAYE

DOSSIERS REJETES et AJOURNES – CAAS DU 08/06/2023

Ces demandes sont soit non éligibles, soit considérées comme non prioritaires ou ne relevant pas de l'action sociale au regard des dispositions de la circulaire ministérielle n° 2007-121 du 23 juillet 2007 :

X	dossier identifié sous le n°	3	instruit par la DSDEN	80	rejet non prioritaire
X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	02	non éligible
X	dossier identifié sous le n°	11	instruit par la DSDEN	60	complément d'information
X	dossier identifié sous le n°	43	instruit par la DSDEN	80	rejet non prioritaire

Le Président de séance



Samuel HAYE